

Certificateur PEB | certificatrice PEB habitations individuelles en RBC

RÉF | 5881

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Maîtriser les outils réglementaires et techniques nécessaires à l'exercice de la fonction de certificateur résidentiel.

En Région Bruxelles-Capitale, le certificateur | la certificatrice PEB résidentiel est la personne chargée d'établir le certificat PEB pour chaque habitation individuelle mise en vente ou en location.

Programme

Programme établi sur base des actes obligatoires à réaliser par les certificateurs agréés en Région de Bruxelles-Capitale. Formation reconnue par Bruxelles Environnement dans ce cadre.

Certification(s) visée(s)

Attestation de formation permettant de s'inscrire à l'examen centralisé en vue d'obtenir l'agrément de certificateur résidentiel (PEB) auprès de Bruxelles Environnement

Type de formation

[Associatif](#)

ORGANISATION

Durée

8 demis-journées

Horaire

matins, de 9 à 13h

Début

ponctuel, voir le site web de l'organisme

Coût

595€

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Connaître

"Pour obtenir l'agrément de Bruxelles Environnement en tant que certificateur résidentiel, le candidat doit :

être porteur d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur architecte,

d'ingénieur civil, de bio-ingénieur, d'ingénieur industriel, de gradué en construction, ou de tout autre diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation intégrant les aspects énergétiques des bâtiments, ou justifier, au minimum d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans un domaine traitant des aspects énergétiques des bâtiments."
[Bruxelles Environnement]

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Prenez contact avec l'organisme.

Organisme

homegrade.brussels

Place Quetelet, 7

1210 Saint-Josse-ten-Noode

Tél: 02 227 42 60 ou 69

<https://homegrade.brussels/professionnels/formations-peb/>